



Cameroun...Enlissement de la Crise du NOSO :

Les droits de l'Homme toujours à l'épreuve

Rapport Semestriel

Janvier - Juin 2022

«MIANGO» Défendre et Promouvoir les Droits de l'Homme par Internet



WWW.miango.org

PROJET «MIANGO»

«Protégez les Droits de l'Homme par le Digital»

Par Avec l'appui du gouvernement des USA



MIANGO EN BREF



C'est quoi Miango ?

MIANGO est une innovation intelligente qui consiste en l'expérimentation d'une plate-forme Internet pour la dénonciation, de protection et la défense des droits de l'homme. Il s'agit précisément d'une Plate-Forme permanente et sécurisée d'alerte, de dénonciation, de documentation et d'intervention pour les cas de violations des droits de l'Homme.

Cette Plate-forme est composée de :

- 01 application Web téléchargeable
- 01 site internet
- 01 communauté digital TELEGRAM sécurisée pour faciliter le travail en synergie des défenseurs des droits de l'homme engagés.

Quelle est la Vocation de Miango ?

La Plate-forme Miango a aussi pour vocation de faciliter à travers, le travail en synergie des acteurs bien formés des droits de l'homme, l'élaboration des rapports périodiques crédibles sur l'état des droits de l'Homme et sur l'identification des zones à risque.

A quoi sert MIANGO ?

Miango devrait contribuer grâce à Internet à la réduction des violations des droits de l'homme au Cameroun à travers le développement d'un dispositif intelligent d'alerte, de protection, de défense et de sécurisation des victimes basé sur les opportunités de l'Internet et concerté par les organisations de la société civile locales.

En bref Miango permettra de :

- Dénoncer en toute sécurité les cas de violation des droits de l'homme
- Signaler tout fait d'atteinte aux droits de la personne humaine
- Entrer en relation avec la communauté des défenseurs des droits de l'Homme
- Créer des synergies pour défendre les victimes de violation des droits de l'Homme
- Conclure des campagnes de plaidoyer en faveur des droits de l'Homme
- Informer sur la dangerosité des localités en matière des droits de l'homme
- Informer sur l'actualité des droits de l'homme
- Produire des rapports de documentation crédibles sur la situation des droits de l'homme.

INTERFACES UTILISATEURS PROGRAMME MIANGO



Victime/Témoign



Administrateur



Acteur

CONSORTIUM D'ADMINISTRATION DE LA PLATE-FORME MIANGO

- Solutions Cameroun
- Centre CEFODEP
- Mandela Center International
- Conscience Africaine
- Nouveaux Droits de l'Homme
- RENADH (Réseau National des Défenseurs des Droits de l'Homme)
- La Coalition des Organisations de la Société Civile pour les Droits de l'Homme et la Paix dans les Régions Anglophones et les régions affectées (Coalition NWSW)

ORGANISATION DE MISE EN ŒUVRE



CONTACT :

Tel : (237) 243 69 01 60 / 651 60 34 81
BP : 175 Bandjoun
Email : solutionscameroun@yahoo.fr

The MIANGO Program in Brief

SUMMARY

What is Miango?

MIANGO is an intelligent innovation made of experimentation on Internet platform for the denunciation, protection and defense of human rights.

It is precisely a permanent and secure Platform for alert, denunciation, documentation and intervention for cases of human rights violations;

This Platform is composed of:

- 01 downloadable web application
- 01 website
- 01 secure digital TELEGRAM community to facilitate the synergistic work of committed human rights defenders.

What is Miango's Vocation?

The Miango Platform also aims to facilitate, through the synergy of well-trained human rights actors, the development of credible periodic reports on the state of human rights and the identification of areas at risk.

What is MIANGO used for?

Miango should contribute through the Internet to the reduction of human rights violations in Cameroon through the development of an intelligent device for alerting, protecting, defending and securing victims based on opportunity of the Internet and led by local Civil Society Organizations.

- In short Miango will allow you to:
- Safely denounce cases of human rights violations,
 - Report any violation of human rights.
 - Engage with the community of human rights defenders,
 - Create synergies to defend victims of human rights violations,
 - Conduct advocacy campaigns for human rights,
 - Inform about riskiest zones in terms of human rights violations,
 - Inform about human rights news,
 - Produce credible documents and reports on the human rights situation.

MAIN OBJECTIVE

Contribute to the reduction of human rights violations in regions at conflict in Cameroon through the development of an intelligent device for alerting, protecting, defending and securing victims based on the opportunities of the Internet and led by local Civil Society Organizations.

SOME ACTIVITIES

To achieve these objectives, we will implement the following activities:

- Designation of all the constituent elements of the MIANGO platform
- Conduct awareness campaign on the MIANGO Program;
- Organization of a training workshop for CSO leaders to enable human rights actors to be sufficiently equipped to better manage new approaches which consist in using the Internet for the promotion, protection and defense of human rights and democracy and particularly the MIANGO Platform
- Production and dissemination of reports produced through the inclusive system set up as part of the MIANGO project to effectively document human rights violations in conflict zones

MIANGO PROGRAM USER INTERFACES



Victim/Witness



Administrator



Actor

MIANGO PLATFORM ADMINISTRATION CONSORTIUM

- Solutions Cameroun
- CEFODEP center
- Mandela Center International
- Conscience Africaine
- Nouveaux droits de l'Homme
- RENADH (Réseau National des Défenseurs des Droits de l'Homme)
- The Coalition of Civil Society Organisations for Human Rights and Peace in English-speaking and Affected Regions (SW Coalition)

IMPLEMENTING ORGANIZATION



CONTACT :

Tel : (237) 243 69 01 60 / 651 60 34 81
BP : 175 Bandjoun
Email : solutionscameroun@yahoo.fr



WWW.miango.org

«MIANGO»

PROJECT

«Protect Human Rights through Digital means»

By With the support of US





Rapport Semestriel 2022 sur les droits de l'Homme en Zone Anglophone

Une réalisation de :
Solutions Cameroun

Avec le Partenariat de :
Conscience Africaine

Coordination :
- M Samuel MANGOUA , *Président Solutions Cameroun*
- M Amadu TARNTEH, *Secrétaire Général Conscience Africaine NW LT*

Relecture technique :
- Dr Samuel TANG
- M Jean Claude FOGNO
- Mme Cyrille ROLANDE BECHON

Sous la houlette de :
Coalition NW SW



@ Juillet 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
I. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE.....	7
A) ATTEINTES AU DROIT A LA VIE PAR LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE.....	8
B. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE PAR DES SÉPARATISTES ARMÉS.....	21
II. ATTEINTES AU DROIT A UN LOGEMENT.....	39
A) ATTEINTES AU DROIT A UN LOGEMENT PAR LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE.....	41
B) ATTEINTES AU DROIT A UN LOGEMENT PAR DES GROUPES SEPARATISTES ARMES.....	45
III. ATTEINTES AUX DROITS A LA LIBERTE ET A LA SECURITE DE LA PERSONNE.....	53
A) ARRESTATION ILLEGALE ET DETENTION ARBITRAIRE PAR LES FORCES DE DEFENSE ET SECURITE.....	54
B) ENLÈVEMENT DE CIVILS SANS ARMES PAR DES SÉPARATISTES ARMÉS.....	56
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	65

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun, la période allant de Janvier à Juin de l'année 2022 est marquée par une forte dégradation de la situation sécuritaire. L'insécurité persiste aussi dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Les affrontements entre les groupes armés non-gouvernementaux et les Forces de Défense et de Sécurité causent encore des dégâts importants notamment les pertes en vies humaines, tortures, enlèvements, incendies, etc. Cette situation conflictogène est l'origine d'une crise alimentaire au Cameroun. Selon une presse locale, « 1 % de camerounais sont en situation de crise alimentaire aiguë, soit 2,8 millions de personnes et 1% en situation d'urgence » . Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest font partie des régions les plus touchées par cette crise alimentaire avec 26% dans le Nord-Ouest et 17% dans le Sud-Ouest .

5



Par ailleurs, l'on peut faire le constat selon lequel le conflit anglophone se nationalise en s'étendant dans les régions frontalières de ces zones notamment à l'Ouest-Cameroun. Il y a une incursion des groupes armés non étatiques de la zone en crise du Nord-ouest, dans les localités limitrophes entre le Nord-ouest avec la région de l'Ouest : cas de Njitapon, dans le département du Noun. En raison des conflits fonciers et agropastoraux, la commune d'Akwaya dans le Sud-Ouest a été l'illustration d'un conflit qui a dégénéré en violences intercommunautaires.

Le présent document de reporting est élaboré à base de la recherche documentaire d'une part, et d'autre part, les techniques de recherche à l'instar des entretiens et enquêtes particulièrement les récits recueillis directement auprès des victimes et/ou familles des victimes accompagnées par l'organisation.

Ce rapport vise à présenter :

- Une photographie plus ou moins claire des faits de violence documentés dans les régions anglophones au cours de la période de Janvier à Juin 2022 ;
- Les faits de violation des droits humains répertoriés par l'organisation entre les mois de Janvier et Juin 2022 ;
- Les instruments internationaux et nationaux les moins respectés.

Ce rapport sera subdivisé en trois principales parties à savoir : les atteintes aux droits à la vie **(I)**, les atteintes au droit à un logement **(II)** et les atteintes aux droits à la liberté et à la sécurité **(III)**. Dans chacune de ces grandes catégories de violations, le rapport distingue les violations commises par les Forces de Défense et de Sécurité et les exactions commises par les groupes armés séparatistes.

I. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

L'Etat du Cameroun a reconnu un certain nombre d'instruments internationaux qui protègent le droit à la vie. Aussi, l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dispose que : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* ». Puis, l'article 6 alinéa 1er du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 ratifié par l'Etat du Cameroun le 27 juin 1984 précise que : « *Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie* ».

L'Etat camerounais a reconnu également le droit à la vie dans son cadre juridique national. A titre d'illustration, le Préambule de la Constitution camerounaise du 18 Janvier 1996 affirme : « *...son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la charte des Nations Unies, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées* ».

En dehors de la Constitution, on peut citer quelques textes nationaux. Le Code pénal interdit le meurtre à l'article 275 en ces termes : « *est puni de l'emprisonnement à vie celui qui cause la mort d'autrui* ». Les coups mortels sont également punis par l'article 278 du même Code en ces termes : « *(1) Est puni d'un emprisonnement de six (06) à vingt (20) ans, celui qui, par des violences ou des voies de fait, cause involontairement la mort d'autrui. (2) La peine est l'emprisonnement à vie au cas où les violences ou les voies de fait sont exercées au cours d'un procédé de sorcellerie, de magie ou de divination* ».

Les faits suivants peuvent être considérés en l'état comme une atteinte aux droits à la vie. Les différentes atteintes peuvent provenir soit des Eléments des Forces de Défense et de Sécurité (A) ou des groupes séparatistes (B).

A. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE PAR LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

1) Assassinat de SHEY ABDLOULAYI dans le village de Tadu

Localisation : Arrondissement Kumbo Central, Département de Bui, Région du Nord-ouest

Selon certaines sources, les Forces de Défense et de Sécurité ont exécuté de manière extrajudiciaire un homme dont le seul nom est SHEY ABDLOULAYI à Tadu, dans le département de Bui, dans la région du Nord-ouest, le 26 janvier 2022. Cet incident s'est produit deux semaines après que cet homme ait été arrêté par les forces de défense et de sécurité et relâché. Il sera arrêté à nouveau et son cadavre retrouvé le long de la route avec des traces de blessures par balle sur la poitrine quelques jours plus tard. Il a été accusé de collaborer avec les groupes séparatistes armés. Le cas du meurtre d'ABDLOULAYI est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

2) Exécution extrajudiciaire d'un civil à Mukuru

Localisation : Arrondissement de Menchum Valley, Département de Menchum, Région du Nord-Ouest



Le 3 février 2022, les éléments de Forces de Défense et de Sécurité, accompagnés de milices armées, fulanaises ont pris d'assaut le village de Mukuru à la recherche de séparatistes armés. Ils arrêtèrent quelques civils sans armes parmi lesquels un vieux récolteur de vin de palme. Ce dernier été tué et abandonné sur le bord de la route. Il était accusé de collaborer avec les séparatistes armés.

Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

3) Exécution extrajudiciaire d'un civil dans le village de Bamali

Localisation : Arrondissement de Ndop, Département de Ngo-Ketunjia, Région du Nord-Ouest

Selon certaines sources, des éléments des Forces de Défense et de Sécurité ont abattu le nommé FELIX, le 6 février 2022. L'homme était un homme d'affaires populaire dans le village de Bamali. Les soldats, en patrouille régulière dans la zone, ont ouvert le feu sur cet homme alors qu'il revenait du marché à bord d'une moto taxi. Il a directement rendu l'âme après ce malheureux incident. Selon des sources locales, aucune raison n'a été donnée à cet effet.

Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

4) Assassinat de deux civils à l'hôtel AYABA à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda 1er, Département de Mezam, Région du Nord-Ouest

Selon des sources fiables, un soldat a abattu deux civils dans un bar de l'hôtel AYABA à Bamenda le 22 février 2022. Les victimes étaient TALLA IBRAHIM un homme d'affaires et Nche Harry un employé d'Eneo Cameroun. Dans un communiqué de presse signé par le gouverneur de la région du Nord-Ouest, daté de, février 2022, il a confirmé les meurtres. Néanmoins, l'autorité administrative a déclaré que cet incident s'est produit lorsque le soldat et les deux victimes étaient tous ivres. C'est pendant leurs disputes que le soldat a tiré l'arme sur ces deux personnes civiles. Le gouverneur a également ajouté que le soldat a été arrêté et est actuellement détenu pour une enquête plus approfondie.

Le cas du meurtre de TALLA IBRAHIM et Nche Harry est considéré comme une atteinte au droit à la vie.



5) Exécution extrajudiciaire de TADZENYUY RODRICK à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda 3ème, Département de Mezam, Région du Nord-Ouest

TADZENYUY RODRICK a été abattu par un Officier de gendarmerie le 2 mars 2022 à la rue Foncha, une localité de la division de Mezam dans la région du Nord-Ouest.

Selon des sources, Rodrick, qui était un motocycliste connu sous le nom de "Benskinneur", a reçu une balle dans le dos alors qu'il conduisait sa moto. Il a rendu l'âme sur le champ. Les officiers en uniforme utilisaient un véhicule militaire et effectuaient une patrouille régulière à la recherche de séparatistes armés avant d'abattre cet homme. Selon des sources locales, les soldats l'ont confondu avec un combattant séparatiste.

Le cas du meurtre de TADZENYUY RODRICK est considéré comme une atteinte au droit à la vie.



6) Exécution extrajudiciaire de trois civils à Mbashie Bamendakwe

Localisation : Arrondissement de Bamenda 1er, Département de Mezam, Région du Nord-Ouest

Des témoins affirment que des soldats ont tiré et tué trois civils à Mbashie Bamendankwe, dans la région du Nord-Ouest, le 20 mars 2022.

Dans la matinée du 21 mars 2022, les sieurs FON JOEL, TEBONG CLINTON et NJEK ont été retrouvés par les habitants du village après que les soldats aient pris d'assaut la localité prétendument à la recherche de séparatistes armés dans la nuit du 20 mars 2022. Une source avec laquelle nous avons parlé nous a dit qu'elle avait entendu l'armée tirer environ cinq balles cette même nuit autour de la localité. Aucune raison n'a été donnée à cet effet.

Le cas du meurtre des sieurs FON JOEL, TEBONG CLINTON et NJEK est considéré comme une atteinte au droit à la vie.



7) Exécution extrajudiciaire d'environ 5 civils dans le village de Mbawrong

Localisation : Arrondissement de Ndu, Département de Ndonga Mantung, Région du Nord-Ouest

L'incident s'est produit dans la nuit du 29 au 30 mars 2022, lorsque des soldats ont pris d'assaut le village de Mbawrong, accompagnés de milices armées peules, à la recherche de séparatistes armés. Environ 5 civils ont été tués parmi lesquels le vieil homme nommé « *Pa'a AMADOU NFOR* ». Selon certaines sources, les soldats étaient tous en tenue militaire et accompagnés de miliciens fulanis. Les personnes tuées étaient accusées de collaborer avec les séparatistes armés.

Le cas du meurtre des cinq civiles est considéré comme une atteinte au droit à la vie.



8) Exécution extrajudiciaire de 3 civils à Bambui, dans le département de la Mezam, région du Nord-Ouest, par des gendarmes

Localisation : Arrondissement de Turbah, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest

Des sources indiquent que vers 3 heures du matin le 31 mars 2022, des Officiers de la gendarmerie ont tué 3 civils à MILE 11 Bambui, une localité dans le département de la Mezam. Ils ont été sortis de force de leurs maisons respectives et tués par balles, selon nos sources. Deux des victimes étaient de la même famille précisément un homme et son fils et une autre personne d'une famille différente. Nos sources ont ajouté qu'un membre de la famille du défunt, qui avait un différend foncier avec les victimes, avait fait croire aux gendarmes de la région qu'ils étaient des membres des séparatistes armés. C'est la raison pour laquelle les gendarmes sont venus les exécuter.

Le cas du meurtre des trois civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie..



9) Exécution extrajudiciaire de 3 civils à Bali Nyonga

Localisation : Arrondissement de Bali, département de Mezam, région de Nord-Ouest

Des témoins ont confirmé que les éléments de Forces de Défense et de Sécurité, qui se dirigeaient vers une brigade de gendarmerie à NJENKA Bafut, ont tué 3 civils le 20 avril 2022. Parmi les personnes tuées figurent NDEKO, un réparateur de motos et un propriétaire de bar populaire dans la localité communément appelée Bafoussam. Les soldats, selon une source, avaient tiré au hasard pour tenter d'effrayer les séparatistes armés dans la région alors qu'ils se rendaient à leur poste. Leurs balles ont atteint les trois hommes et ils sont morts sur le champ. D'autres sources affirment que ces soldats ont subi une attaque de casseurs armés dans la région. A titre de représailles, ils ont intentionnellement tué ces civils par colère et frustration.

Le cas du meurtre des trois civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

10) Exécution extrajudiciaire d'un civil par des soldats à Mbengwi

14

Localisation : Arrondissement de Mbengwi, département de Momo, région de Nord-Ouest

Selon certaines sources, un homme a été enlevé de sa maison au marché Uptarr dans la division Momo de Batibo le 5 mai 2022 et exécuté par des soldats. L'homme âgé était accusé de collaborer avec les séparatistes armés.

Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

11) Exécution extrajudiciaire d'un motocycliste Mbororo

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam, région de Nord-Ouest

Monsieur ABU PAPE, originaire d'Acha Tugi dans la division de Momo, est conducteur de moto et étudiant à l'Université de Bamenda. Il a été abattu à Bamenda par des hommes en uniforme le 5 mai 2022. Son bosquet a été jeté dans un ruisseau et sa moto a été emportée. Aucune raison n'a été donnée pour justifier cet acte barbare. Les soldats, qui ont commis ce meurtre, se trouvaient dans un véhicule pick-up et portaient tous des uniformes, ont ajouté nos sources.

Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.



12) Assassinat extrajudiciaire d'un civil

Localisation : Arrondissement de Kumba, Département de Meme, région de Sud-ouest

L'homme dont le nom est MBOTAOKO GODFRED ESSONO a été abattu par des soldats le 22 mai 2022 à Kumba, dans la division Meme de la région du Sud-Ouest. Les soldats lui ont tiré dessus à un point de contrôle. Il revenait du marché en mototaxi. Il aurait rendu l'âme sur le champ. Il a été accusé d'être un homme armé séparatiste, selon nos sources.

Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

13) Exécution extrajudiciaire d'une vieille femme

Localisation : Arrondissement de Mbengwi, Département de Momo, Région de Nord-Ouest

Selon nos sources, le 11 juin 2022, les éléments de Forces de Défense et de Sécurité ont abattu une vieille femme sans défense à Toneti-Namekwe dans le Département de Mbengwi Momo. La femme travaillait dans sa ferme au bord de la route lorsque la balle de ces hommes en uniforme l'a atteinte. Il convient de noter que l'armée tirait au hasard dans la zone lors de son passage, selon une source, tandis que d'autres sources indiquent que les séparatistes armés avaient attaqué et blessé certains éléments des Forces de Défense et de Sécurité le long de la route en question. Ainsi, les soldats ont décidé de tirer sur la vieille femme par frustration et colère.



Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

14) Exécution extrajudiciaire de 9 civils

Localisation : Arrondissement de Fungom, Département de Menchum, Région de Nord-Ouest.

Une source fiable a confirmé que des soldats ont tué 9 civils dans le village de Missong, dans la Commune de Fungom, le 1er juin 2022.

Ce malheureux incident s'est produit pendant que des soldats, étaient en patrouille dans la localité, à la recherche de séparatistes armés. Pendant qu'ils recherchaient leurs collègues, ils ont rencontré certains habitants du village à qui ils ont demandé de leur expliquer où ils se trouvaient. Ils ont brutalement exécutés ces habitants après les avoir torturés. Parmi les victimes on peut citer : le sieur Oliver, le sieur Denis et sa femme, la femme de Victor et un enfant, la femme de Kotto, Mr. Boniface, M. Ebong.

Le responsable de la communication du Ministère de la Défense, le Capitaine Cyrille Atonfack Nguemo, dans un communiqué de presse signé



à cet effet le mardi 7 juin 2022, a déclaré que 9 civils avaient été tués, dont un bébé de 18 mois.

Ce responsable a ajouté que : *« dans une réaction inappropriée, non suggérée par les circonstances et grossièrement disproportionnée par le refus de coopération des villageois hostiles et par la peur de leurs pays et de leurs camarades, les soldats, dans une réaction hâte d'autoprotection et de défense du principe sacro-saint de précaution, ont utilisé leurs armes. il a poursuivi en annonçant qu'à titre conservatoire, les 04 militaires impliqués dans cet acte ont été démobilisés, retirés de la zone et placés en état d'arrestation à la brigade de gendarmerie de Bamenda et qu'une enquête a été immédiatement ouverte par l'administration locale et les forces de défense et de sécurité pour faire la lumière et établir les responsabilités dans cet incident ».*

Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

15) Arrestation et détention arbitraire de civils non armés par les forces de défense et de sécurité à Ekona, région du Sud-Ouest

Selon des sources fiables et les données de la documentation de Conscience Africaine, plus de 105 personnes ont été arrêtées par les forces de Défense et de Sécurité le vendredi 17 juin 2022 à Ekona. Par ces personnes arrêtées se trouvait M Gilbert ASLIM, un agriculteur se rendant à sa ferme. L'incident s'est produit lors d'une opération militaire communément appelée « callé callé » caractérisée par des arrestations massives dans une brutalité injustifiée. Ces personnes ont donc été brutalisées et agressées avant d'être relâchées pour certains, et pour d'autres comme ASLIM GILBERT, emmenés à Buea et détenus à la Légion (brigade de gendarmerie) sans inculpation. Au moment de la rédaction de ce rapport, ils sont toujours détenus à la Légion de gendarmerie de Buea.

16) Arrestation et détention arbitraire par les forces de défense et de sécurité d'un homme civil non armé à Yelum, sous-division Nkum de la division Bui, région du Nord-Ouest

Le 25 juin 2022, environ 7 civils non armés, dont une femme, ont été illégalement arrêtés dans le village de Yelum, sous-division de Nkum et détenus arbitrairement par les forces de défense et de sécurité.

Les différentes sources recoupées lors de la documentation, indiquent que la scène s'est produite après une confrontation entre un groupe armé non étatique et les forces de défense et de sécurité le même jour autour du village.

Les personnes arrêtées ont été accusées par l'armée régulière de collaborer avec des séparatistes armés dans la région. Jusqu'à présent, leur sort est resté inconnu.

17) Torture d'un homme non armé à Buea, région du Sud-Ouest par un membre des forces de Défense

Le 27 juin 2022, une vidéo est devenue virale sur les réseaux sociaux montrant un homme non armé sévèrement torturé à l'aide d'un coutelas et d'autres objets métalliques. Cet acte de torture et de traitement cruel inhumain a été perpétré par le chef EWOME JOHN, populairement connu sous le nom de "Moja Moja", dans son palais de Buea et plus tard à l'intérieur de sa voiture dans la rue, et ce, en présence de certains de ses collègues.

Il convient de noter que le chef EWOME JOHN est le chef traditionnel du Village BWASSA, sous-division de Buea, et en même temps membre du bataillon d'intervention rapide (BIR) une unité d'élite spécialisée de l'armée camerounaise qui opère beaucoup dans les zones en conflit.

Comme le montre clairement la vidéo, "Moja



Moja" a été vu en train d'infliger de graves douleurs à l'homme non armé et de le forcer à avouer être un combattant ambazonien. La victime qui saignait abondamment a fini par avouer, sous cette torture, être un combattant ambazonien.

D'autres rapports affirment que la victime a été détenue au secret au palais de l'agresseur pendant plusieurs jours contre son gré et rouée de coups.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le lieu où se trouvait la victime restait inconnu.

De plus, de tels actes ont été systématiquement perpétrés sur des hommes non armés par ledit chef et membre des forces de défense à Buea. Ci-dessous, une photo de l'homme non armé torturé

B. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE PAR DES SÉPARATISTES ARMÉS

1) Assassinat du Sénateur Henry Kemende Gamsey à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam, Région de Nord-Ouest

Selon des sources, le 11 janvier 2022, des séparatistes ont assassiné le Sénat du Social Democratic Front Henry Kemende Gamsey à l'intersection Mile 2, Nkwen à Bamenda. Il aurait été enlevé de sa voiture et aurait reçu une balle dans la poitrine. Il est décédé dans un hôpital privé quelques minutes après avoir été transporté d'urgence à l'hôpital par des habitants de la région. Aucune raison n'a été donnée pour sa mort et personne n'a revendiqué la responsabilité à cet effet.

Toutefois, il convient de noter que ce Sénateur, qui était membre du Parti social-démocrate (SDF), un parti politique d'opposition, s'était beaucoup exprimé, que ce soit au Sénat ou dans les médias, en particulier sur les questions relatives au conflit armé anglophone. Il est soupçonné d'avoir été ciblé en raison de sa position à l'égard de la crise.

Le cas du meurtre de ce Sénateur est considéré comme une atteinte au droit à la vie.



2) Assassinat d'un chef traditionnel à Santa

Localisation : Arrondissement de Santa, Département de Mezam, Région de Nord-Ouest

Le 11 janvier 2022, Sa Majesté ATANGA TERENCE NDI IV, Chef traditionnel de BUCHI dans le CLAN PINYIN, une localité de la Commune de Santa dans la Région du Nord-Ouest, a été assassiné par des séparatistes armés. Les circonstances de sa mort ne sont pas claires. Aucune raison n'est connue à ce jour. Il convient de noter qu'il vient de visiter son village le même jour après avoir été absent de son village depuis l'escalade du conflit dans les régions anglophones. Les hommes armés, habillés en civil, parlaient en anglais pidgin selon des sources villageoises.

Le cas du meurtre de ce Chef traditionnel est considéré comme une atteinte au droit à la vie.



3) Assassinat d'un civil à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam, Région de Nord-Ouest

Selon des sources fiables, des séparatistes armés ont tué un civil à Bamenda, dans la division de Mezam, le 19 février 2022. PE-RERE DON MAKE-VELI, un homme d'affaires, a été attaqué et tué par balle. Personne n'a revendiqué cette attaque, mais nos sources indiquent que les auteurs étaient à moto et portaient des vêtements civils.



Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

4) Assassinat d'un civil à Baba 1

Localisation : Arrondissement de Babessi, Département de Ngo-Ketunjia, Région de Nord-Ouest

Le 21 février 2022, des séparatistes armés ont enlevé un homme dont le seul nom est LIONEL et l'ont ensuite assassiné à Baba 1, sous-division de Babessi dans la région du Nord-Ouest. Le groupe d'hommes bien



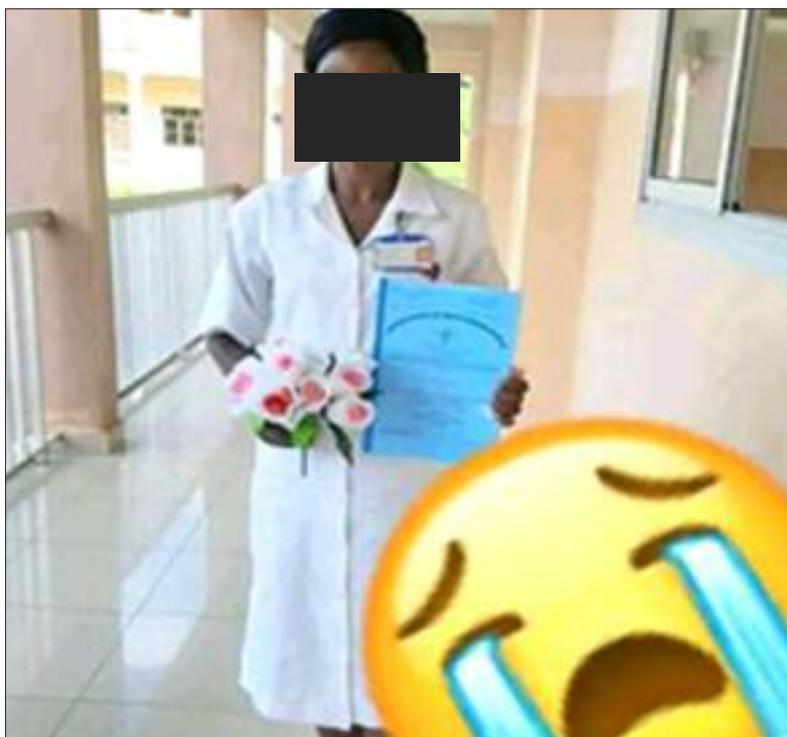
armés et portant des armes civiles a pris d'assaut sa propriété à moto et l'a forcé à monter sur sa moto, ce qu'il a fait. Il a été emmené vers une destination inconnue et son bosquet a été retrouvé plus tard au bord de la route dans le village. Il a été accusé de collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité ou d'appeler ces derniers chaque fois qu'il voit passer des séparatistes armés.

Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

5) Assassinat d'une infirmière à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam, Région de Nord-Ouest

Selon des témoins, des séparatistes armés ont assassiné SHEY JANET, une infirmière à Nsogwa Mile 90, une localité de Mankon, division de Mezam, dans la région du Nord-Ouest, le 26 février 2022.



Elle revenait d'un service de santé communautaire intensif à Bali et Ashong, toujours dans la division de Mezam, à bord d'une voiture de service de l'hôpital baptiste camerounais. C'est en cours de route que des séparatistes armés ont ouvert le feu le véhicule, la tuant et blessant d'autres membres du personnel médical qui se trouvaient avec elle au moment de l'incident. Ces hommes étaient sur des motos et portaient des vêtements civils, ont ajouté les témoins. Le cas du meurtre de ce civil est considéré

comme une atteinte au droit à la vie.

6) Assassinat de 5 civils à Ekondo South West

Localisation : Commune d'Ekondo-Titi, Département du Ndian.
Région de Sud-ouest

Le 2 mars 2022, des séparatistes armés ont attaqué le convoi de l'officier divisionnaire de la Commune d'Ekondo Titi et tué 5 civils. L'incident s'est produit le long de la route Ekondo Titi-Bekora. Parmi les victimes tuées figurent l'Officier divisionnaire d'Ekondo Titi, M. TIMOTHE ABOLOA, le Maire de la même ville, NANJI KENETH, le Président de Section du Cameroon People Democratic Movement (CPDM), EBOKU WILLIAMS, le chauffeur de l'Officier divisionnaire, MEH STANLEY, etc. Ils étaient en train de participer à rencontre avec la population lorsqu'un engin explosif improvisé implanté par des séparatistes armés a explosé, les tuant sur le coup et détruisant leur véhicule. Certains de ces groupes ont revendiqué cette attaque en affirmant qu'ils occupaient illégalement leur territoire.

Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit



à la vie.

7) Assassinat d'un Chef traditionnel et sa femme

Localisation : Commune de Fungom, Département de Menchum, Région de Sud-ouest

Le 9 mars 2022, des hommes armés ont tué le Chef traditionnel du village d'Esu ainsi que sa femme, dans la Commune de Fungom du Département de Menchum. Ils ont été attaqués alors qu'ils revenaient du village voisin de WEH pour assister à la cérémonie d'intronisation du nouveau Fon du village de Weh, toujours dans l'arrondissement de Fungom. L'autre reine avec laquelle ils se trouvaient dans le véhicule a été gravement blessée et transportée plus tard au centre de santé. Le Fon s'appelait HRM FONKUM ACHUO KAWZUH ALBERT et sa femme DUH BIBLIANA. Des sources du village ont affirmé que des milices armées Fulani étaient responsables de l'attaque.

Le cas du meurtre de



ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

8) Assassinat d'un civil à Nkwen

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam, Région de Nord-ouest

Le Samedi 12 mars 2022, un groupe de séparatistes armés à moto a tué AKOSUNG RAPHAEL dans le quartier de Mbefi, Nkwen à Bamenda. Il a été abattu dans un bar alors qu'il buvait une boisson. Les assaillants l'ont tué au motif qu'il buvait un produit de la Brasseries du Cameroun qu'ils ont interdit dans toutes les régions anglophones. Les hommes armés parlaient le Pidgin English et portaient tous des vêtements civils, tout en utilisant des motos.



Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

9) Assassinat d'un enseignant à Lebialem

Localisation : Arrondissement de Wabane, Département de à Lebialem, Région de Sud-ouest

Selon des sources, NKWETACHA STANTIS LEKU est un Professeur d'histoire et de citoyenneté à Bangorain dans le département du Noun. Il fut abattu dans son village de Magha Bamumbu, dans la de Lebialem, après s'être rendu au village pour une cérémonie d'enterrement. Les hommes armés ont pris d'assaut la cérémonie d'enterrement et ont perpétré ce crime. Dans une vidéo circulant sur les médias sociaux, on entend sa femme pleurer et témoigner à cet effet, ajoutant également que six autres personnes présentes à la cérémonie d'enterrement ont également été enlevées après avoir assassiné le mari. Toutes ces personnes ont été accusées de collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité. Les personnes enlevées ont été libérées quelques jours plus tard.



Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

10) Assassinat de 3 hommes Mbororo

Localisation : Arrondissement Ndu, Département Département Donga-Mantung, Région de Nord-ouest

Selon certaines sources, UMARU JALIKE, SAIDU JOBBI et KARIMU OUSMANU ont été tués par des séparatistes armés dans le village de Mbawrong, dans la Commune de Ndu, le 29 mars 2022. Les combattants séparatistes les ont accusés de collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité pour assassiner des civils et détruire des habitations dans la localité. Ils auraient été pris pour cible alors qu'ils allaient s'occuper de leurs

bétaux.

Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

11.) **Assassinat de deux civils Mbororo**

Localisation : Arrondissement Ndu, Département Département Donga-Mantung, Région de Nord-ouest

Des sources crédibles ont confirmé que des séparatistes armés ont attaqué ALHAJI LAFIA et BUBA DABO et les ont brutalement assassinés à Ntawbaw, une localité de la Commune de Ndu. Ils étaient apparemment en route pour aller voir leur bétail lorsque ces hommes armés les ont attaqués. Les séparatistes armés les ont accusés de collaborer avec les forces de défense et de sécurité de la région pour les attaquer. Les hommes armés portaient tous des vête-



ments civils.

Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

12) Assassinat du Délégué régional de l'administration pénitentiaire du Nord-Ouest et de 3 de ses collègues

Localisation : Arrondissement Kumbo, Département Département Bui, Région de Nord-ouest

Le 12 avril 2022, des séparatistes armés ont brutalement assassiné le Délégué Régional de l'Administration Pénitentiaire du Nord-Ouest et trois de ses collaborateurs à Kumbo, dans le département de Bui. Ils étaient sur le chemin du retour vers Bamenda, après la cérémonie d'installation du nouveau Directeur de la Prison de Nkambe. Aussi, leur véhicule a été attaqué par des séparatistes qui ont tiré à balles réelles sur eux, tuant le délégué sur le coup, avant que les autres ne soient sortis de la voiture et exécutés.

Dans un communiqué de presse signé par le Ministre de la Communication René EMMANUEL Sadi, daté du 13 avril 2022, il a confirmé l'attaque et le meurtre horrible du Délégué régional et de ses camarades. Parmi les personnes tuées figurent le Délégué Kigha THEODORE Kume et ses colla-



borateurs Nnang Lionel Ajong, Afuh Nelson Chia et Owono Yannick. Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

13) Assassinat d'un civil Mbororo

Localisation : Arrondissement Ndu, Département Département Donga-Mantung, Région de Nord-ouest

Mallam Ibrahim Musa Garga a été tué par des séparatistes armés le 20 avril 2022 aux alentours de Ntaba, une localité de la sous-division de Ndu dans le Ndonga Mantum. Il a été enlevé avec d'autres civils avant que les séparatistes armés le retirent du groupe et l'assassinent. Aucune raison n'a cependant été donnée pour cet assassinat. Les hommes armés parlaient un anglais pidgin et portaient des vêtements civils.



Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

14) Assassinat de 5 civils

Localisation : Arrondissement d'Akwaya, Département le département du Manyu, Région de Sud-ouest

Selon des sources, des hommes armés sur des motos, portant des vêtements civils et parlant pidgin English ont tué 5 personnes le 21 avril 2022. En effet, les séparatistes les accusaient d'avoir défié leurs appels au boycott de l'école dans toutes les parties des régions anglophones. Trois des personnes tuées étaient des étudiants du Saint Agnes Comprehensive College d'Akwaya. Parmi les personnes tuées figurent Okana Aldabert, Ekah Estelle, Eji Okana Titus, etc.



Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

15) Assassinat d'un chef de quartier dans la Commune de Turbah

Localisation : Arrondissement de Bamenda III, Département de Mezam et Région du Nord-Ouest

Des sources indiquent que des séparatistes armés ont attaqué un bar à Turbah en demandant au propriétaire du bar s'il vendait des produits de la brasserie Brasseries, ce qu'il a nié. Les hommes armés ont saisi 200 000 francs CFA de force. En quittant le bar, le Chef de quartier s'est approché avec son véhicule. La lumière du véhicule pointait dans la direction des groupes séparatistes. Ceux-ci ont immédiatement ouvert le feu à balles réelles sur son véhicule. M. Gabriel a reçu deux balles dans le corps et a été immédiatement transporté à l'hôpital où il décède le 30 mai 2022.

Le cas du meurtre de ce civil est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

33

16) Une vingtaine de civils brutalement assassinés

Localisation : Arrondissement d'Akwaya, Département le département du Manyu, Région de Sud-ouest

Le dimanche 29 mai 2022, des hommes armés auraient ouvert le feu sur un groupe d'habitants qui protestaient contre leurs exactions dans la région. Ils ont tué environ 20 civils et en blessant d'autres, selon nos sources. La population a déclaré vouloir chasser les hommes armés de leur localité. Les séparatistes armés enlevaient continuellement des villageois pour des rançons et les soumettaient également à des douleurs sévères. Ils ont accusé les habitants de collaborer avec l'église et l'armée pour prier afin que leurs charmes ou gris-gris ne fonctionnent plus.

Des sources ont ajouté que l'incident entre la population et les séparatistes d'Akwaya a commencé lorsqu'un fils de la terre est mort à Mamfe et que le cercueil a été amené pour être enterré dans le village. Chacun des groupes a demandé de l'argent à la famille avant l'enterrement de ce dernier. Lorsque la famille a demandé à quel groupe l'argent devait être donné, chacun d'entre eux a prétendu être le groupe légitime pour recevoir l'argent puisqu'il y a deux groupes de combattants séparatistes dans la région.





Dans le même temps, les séparatistes ont accusé la population d'être responsable des attaques des Forces de Défense et de Sécurité. Le groupe armé a donc interrompu les offices religieux dans certaines églises de la région, alléguant qu'ils priaient contre leurs charmes. Epris de colère, les habitants du village ont essayé de protester pour chasser les séparatistes de la région.

Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

17) Assassinat d'un agent du Ministère du Commerce

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam et Région du Nord-Ouest

Un agent de contrôle des prix travaillant à la Délégation Régionale du Ministère du Commerce pour la Région du Nord-ouest a été tué par balle par des séparatistes armés et un autre gravement blessé aux alentours de l'hôpital de Bamenda le 8 juin 2022. Ils étaient en service dans la localité lorsque des séparatistes armés les ont attaqués à bord d'une mototaxi. L'information a été confirmée par un communiqué de presse à cet effet daté du 8 juin 2022 et signé par le Délégué Régional du Ministère du Commerce pour la Région du Nord-Ouest annonçant que M. ATHENKU SODJIO MANDELA est mort instantanément par balle, tandis que YONG EMMANUEL a été gravement blessé et pris actuellement aux



soins à l'hôpital.

Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

18) Assassinat de deux civils par des milices armées Fulani

Localisation : Arrondissement Ndu, Département Département Donga-Mantung, Région de Nord-ouest

Des sources indiquent que dans la nuit du 15 au 16 juin 2022, des membres des milices armées Fulani ont attaqué les habitants du village de Mbipgo, dans la Commune de Ndu, tuant deux civils. Il s'agit des nommés NGALA GENESIS et TAMFU. Ils auraient été attaqués à leurs domiciles respectifs dans la matinée du 16 juin. Certains habitants du village ont porté les cadavres des victimes jusqu'au bureau de l'Officier supérieur du Département de Ndonga Mantum en demandant de reprendre les armes qu'ils ont données aux milices armées Fulani car, ces milices les utilisent contre la population civile.

Le cas du meurtre de ces civils est considéré comme une atteinte au droit à la vie.

36

19) Enlèvement et meurtre d'un civil non armé par des séparatistes armés dans le village de Chomba, région du Nord-Ouest

Des sources fiables indiquent que le 18 juin 2022, des hommes armés non identifiés ont enlevé M. Asanji Michel dans le village de Chomba à Bamenda et emmené vers une destination inconnue. Selon différentes sources, confirmées par la mission de documentation sur le terrain, M. Asanji Michel, un prince du village de Chomba, a été intercepté alors qu'il sortait du village et a été



20) Massacre par des séparatistes armés présumés de 30 civils non armés et destruction d'habitations à Ballin, sous-division d'Akwaya de la région du Sud-Ouest

Le mardi 25 juin 2022, la plate-forme MIANGO a reçu une alerte faisant état de graves violations des droits de l'Homme dans la région du Sud d'Ouest, notamment à Ballin. Une mission de documentation a été alors mise sur pied par Conscience Africaine et ses partenaires. C'est ainsi que



des informations assez précises accompagnées des vidéos et des images d'une attaque majeure qui aurait eu lieu dans le village de Ballin, sous-division d'Akwaya de la division de Manyu, ont été collectées.

Au final au moins 30 civils non armés avaient été tués et plusieurs autres gravement blessés, avec plus de 50 maisons incendiées.

Le rapport initial sur l'attaque produit par l'Église

Presbytérienne au Cameroun indique que l'attaque qui s'est produite les 25 et 26 juin 2022, a commencé tôt comme un conflit foncier entre l'ELITI et le PEUPLE MASSANGA EKOL à Akwaya.

À la suite du différend, l'église presbytérienne affirme que le peuple Oliti a attaqué le peuple Massanga Ekol dans ses terres agricoles le 29 avril 2022, tuant certains. Le rapport de l'Église presbytérienne a en outre rapporté qu'après cette attaque, le peuple d'Oliti s'est à nouveau mobilisé avec l'aide d'hommes armés engagés et a attaqué le



village de Massanga Ekol lors de l'attaque des 25 et 26. Le rapport de cette église confirme les données collectées par la Mission de CONSAF.

Par la suite l'armée Camerounaise a publié un communiqué sur les mêmes faits, accusant les séparatistes armés d'être responsables de l'attaque contre ces villageois, remettant en question les informations documentées par l'église presbytérienne et confirmées par Conscience Africaine.

Au milieu de rapports contradictoires et de contre-accusations, une autre vidéo a suffi le 1^{er} juillet, montrant des membres d'un groupe séparatiste présumé impliquer dans une opération à Ballin Village disant qu'ils avaient attaqué la communauté pour s'être soulevée contre eux.

Ci-dessous, quelques images des hommes non armés massacrés, le communiqué de presse du ministère de la Défense et celui du modérateur de l'Église presbytérienne au Cameroun.

II. ATTEINTES AU DROIT A UN LOGEMENT

L'Etat camerounais a reconnu plusieurs instruments juridiques qui garantissent le droit au logement. Tout d'abord, l'article 25 alinéa 1er pacte international relatif au droit sociaux économiques et politiques : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté* ».

Ensuite, la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques du 3 mars 2016, stipule à la section III t (8) que « *disposer d'un logement et de services suffisants est un droit fondamental de l'homme et les gouvernements ont donc le devoir de faire en sorte que tous leurs ressortissants puissent exercer ce droit, en commençant par aider directement les couches les plus défavorisées [...]* ».

Au-delà du plan universel, le droit au logement est garanti en Afrique. Aussi, l'article 5 de la Déclaration de Pretoria sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique adoptée par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dispose que : « *Le droit de propriété énoncé dans l'article 14 de la Charte relatif à la terre et au logement implique notamment ... égalité d'accès au logement et aux conditions de vie acceptables dans un environnement sain* ».

Sur le plan interne, le Cameroun a intégré le droit au logement dans son cadre juridique national. C'est ainsi que la Constitution du Cameroun dans son préambule protège le droit à la propriété qui est un élément fondamental du droit au logement en ces termes : « *La propriété est le droit d'user, de jouir et de disposer des biens garantis à chacun par la loi. Nul ne saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la condition d'une indemnisation dont les modalités sont fixées par la loi* ». Ensuite, l'arrêté N° 0009/E/2/MINDUH/ du 21 août 2008 fixant les normes d'habitat social définit le logement comme « *un espace bâti qui sert à abriter des personnes ou des ménages* ». Par ailleurs, l'article 9 alinéas 1 et 2 de la loi

n° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun fixe quelques critères pertinents sur la définition d'un logement convenable en droit camerounais. Ainsi, « *(1) Sont inconstructibles, sauf prescriptions spéciales, les terrains exposés à un risque naturel (inondation, érosion, éboulement, séisme, etc.) ; les parties du domaine public classées comme telles et les aires écologiquement protégées telles que définies par la législation relative à la gestion de l'environnement* ». Puis, « *(2) Sont impropres à l'habitat les terrains exposés à un risque industriel ou à des nuisances graves (pollutions industrielles, acoustiques etc.) et ceux de nature à porter atteinte à la santé publique ou aux valeurs culturelles locales* ».

Les faits suivants peuvent être considérés en l'état comme une violation du droit à un logement convenable. Les différentes atteintes peuvent provenir soit des Eléments des Forces de Défense et de Sécurité **(A)** ou des groupes séparatistes **(B)**.

A) ATTEINTES AU DROIT A UN LOGEMENT PAR LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

1) Destruction d'habitations par des soldats et des miliciens armés peuls

Localisation : Arrondissement de Menchum Valley, Département
Département de Menchum, Région de Nord-ouest

Le 3 février 2022, des soldats accompagnés de milices armées par des Peuls ont pillé des propriétés et incendié des maisons à Mukuru, une localité de la division de Menchum dans la région du Nord-Ouest. Ils effectuaient une patrouille régulière dans le village à la recherche de séparatistes armés. Ils ont ensuite procédé au pillage et à la destruction d'habitations. Les victimes de ces destructions, selon les sources, ont été accusées de collaborer avec les séparatistes armés.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.



2) Destruction d'habitations par les forces de défense et de sécurité à BOLE BAKUNDU, région du Sud-Ouest

Localisation : Arrondissement de Mbonge, Département Meme, Région de Nord-ouest

Le 14 mars 2022, les éléments de Forces de Défense et de Sécurité ont incendié la maison du Président du Conseil Traditionnel du village de Bole Bokundu dans l'arrondissement de Mbongue. Il avait fui pour se mettre en sécurité à l'arrivée des éléments de Forces de Défense et de Sécurité à son domicile après qu'il soit informé de leur arrivée. Plusieurs habitations ont été incendiées et détruites. Il était accusé de parrainer le terrorisme et de collaborer avec les séparatistes armés dans la localité. Cette accusation fut démentie par des proches qui ont déclaré que leur frère et père M. PHILIP MOTO n'a aucun lien avec les séparatistes armés. Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.



3) Destruction d'habitations à Mbawrong

Localisation : Arrondissement Ndu, Département Département Donga-Mantung, Région de Nord-ouest

Dans la nuit du 29 au 30 mars 2022, des éléments de Forces de Défense et Sécurité accompagnées de milices armées peules étaient en patrouille à la recherche de séparatistes armés. Ils ont incendié des habitations dans le village de Mbawrong, dans la Commune de Ndu.

L'incident s'est produit après que les séparatistes armés de la localité aient attaqué et tué des Fulanis qu'ils accusaient de collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité. Les villageois dont les maisons ont été détruites par les Forces de défense et les milices armées Fulani ont été accusés de collaborer avec les séparatistes armés.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.



4) Destruction d'habitations à Bamunka

Localisation : Arrondissement de Ndop, Département de Ngo-Ketunjia, Région de Nord-ouest

Des sources indiquent que le jeudi 9 juin 2022, des éléments de Forces de Défense et Sécurité ont pris d'assaut le village de Bamunka, détruisant environ 15 maisons et tuant également un civil. Il s'agit de M. Philip. M. Philip, un homme d'affaires et exploitant un magasin de provisions dans la région. Son magasin et d'autres habitations ont été brûlés. Selon certaines sources du village, les Forces de Défense et de Sécurité l'ont accusé de collaborer avec les séparatistes armés et d'accompagner les séparatistes lors de la célébration du 1er Octobre, jour de l'indépendance des séparatistes. Cette information a été démentie par les membres de la famille qui accusent plutôt le frère du défunt, qui est un soldat, d'avoir conspiré avec les soldats pour le meurtre et la destruction, simplement à cause d'un malentendu entre eux deux.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.

5) Destruction d'habitations et exécution d'un civil

44

Localisation : Arrondissement de Babessi, Département de Ngo-Ketunjia, Région de Nord-ouest

Le 11 juin 2022, des éléments de Forces de Défense et Sécurité à Baba 1 dans le Département de Ngoketunjia, région du Nord-Ouest, ont détruit deux maisons et tué un vieil homme qui revenait du marché. Les victimes, selon nos sources, étaient accusées de collaborer avec des séparatistes armés dans la localité.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement. Il y aurait également une atteinte au droit à la vie.



B) ATTEINTES AU DROIT A UN LOGEMENT PAR DES GROUPES SEPARATISTES ARMES

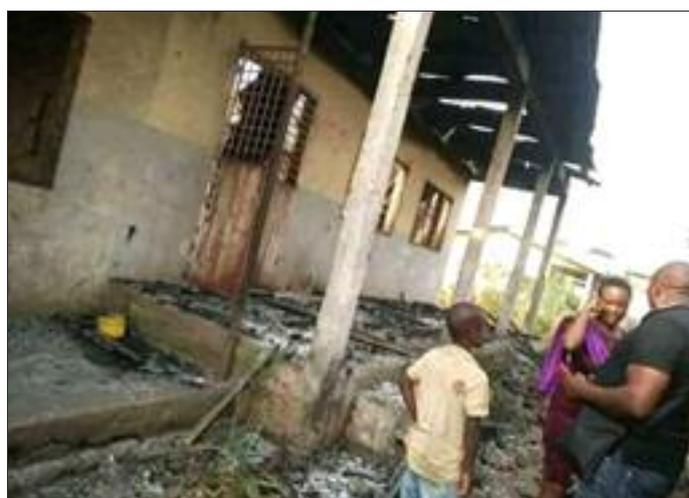
1) Destruction d'habitations par des séparatistes armés à Buea

Localisation : Arrondissement de Buea, Département du Fako,
Région de Sud-ouest

Le mardi 8 février 2022, des hommes armés présumés séparatistes ont mis le feu à certains bâtiments de l'école primaire publique (GPS) de Molyco à Buea. Selon des témoins, les hommes armés ont pris d'assaut l'école et ont chassé les élèves avant de mettre le feu à certains bâtiments. Aucune raison n'a été donnée à cet effet et aucun groupe n'a revendiqué la responsabilité de cet acte. Néanmoins, il est fort possible que cette attaque soit liée au boycott initial des écoles imposé par les séparatistes dans les régions anglophones.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.

45



2) Destruction d'habitations à Mamfe, région du Sud-Ouest par des séparatistes armés

Localisation : Arrondissement de Manfé, Département du du Manyu, Région de Sud-ouest

Selon certaines sources, le 11 février 2022, des séparatistes armés ont attaqué et incendié des maisons du QUEEN'S OF ROSARY COLLEGE OKOYONG, dans le département du Manyu. Les combattants séparatistes qui ont pris d'assaut l'institution sur des motos, parlant un anglais pidgin et vêtus de tenues civiles avaient accusé l'école de préparer les étudiants pour le match de la fête de la jeunesse du 11 février 2022, en violation de leur appel au boycott des festivités organisées par la République du Cameroun.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.



46



3) Destruction d'habitations dans le village de Bammessing

Localisation : Arrondissement de Ndop Central, Département de Ngoketunjia, Région de Nord-ouest

Selon des sources fiables, le 23 mars 2022, des séparatistes armés ont incendié environ 4 véhicules civils au village de Bammessing, dans la Commune de Ndop Central, Département division de Ngoketunjia. Les véhicules, avec des passagers à l'intérieur, voyageaient de Ndop à Bamenda. Les séparatistes ont enlevés les passagers avant de mettre le feu aux voitures avec des marchandises à l'intérieur. Les chauffeurs ont été accusés d'avoir violé un verrouillage indéfini de la zone imposé par les séparatistes armés. Les séparatistes affirment que cette mesure visait à persuader MUSA BAKARI, le commandant présumé de la compagnie de Ndop, de cesser de cibler les civils après avoir systématiquement tué et détruit les habitations de civils sans armes. MUSA BAKARI avait accusé la plupart des civils visés de respecter la ville fantôme imposée lundi par les séparatistes, malgré ses appels à ne plus la respecter.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.



4) Destruction d'habitations dans le village de Bamunka

Localisation : Arrondissement de Ndop, Département de Ngoketunjia, Région de Nord-ouest

Dans la nuit du 31 Mars au 1er Avril 2022, des séparatistes armés ont mis le feu à des maisons à Bamunka, dans l'Arrondissement de Ndop. Ils ont déclaré que les maisons appartenaient à des parents des éléments de Forces de Défense et de sécurité travaillant avec le gouvernement camerounais. Leur acte était en représailles des habitations des parents des séparatistes armés détruites par les éléments de Forces de Défense et de Sécurité à Ndop. Ils avaient pris d'assaut leurs résidences respectives tard dans la nuit et avaient forcé les occupants à sortir avant de mettre le feu aux bâtiments.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.



5) Destruction d'habitations à Mamfe

Localisation : Arrondissement de Mamfé, Département du du Manyu, Région de Sud-ouest

Selon des sources fiables, des séparatistes armés sur des motos et des vêtements civils ont mis le feu à des habitations dans le parc Mile 2 de Mamfe le 28 avril 2022. Les habitations détruites comprenaient des voitures et des maisons dans le parc. Ils ont accusé les victimes de mener leurs activités le jour de la ville fantôme, un jour où les habitants des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont interdits par les séparatistes de toute activité.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.



6) Destruction d'habitations à EKILIWINDI

Localisation : Arrondissement de Kumba 2ème, Département de Meme, Région de Sud-ouest

Le dimanche 29 mai 2022, des hommes armés présumés être des séparatistes ont mis le feu à un transformateur d'électricité et à un camion qui le transportait aux environs de Mile 12 Ekiliwindi entre Muyuka et Kumba. Le camion transportant le transformateur se dirigeait vers la division de Manyu, dans la région du Sud-Ouest. Selon certaines sources, le camion et le transformateur appartenaient au Conseil de Mamfé. Personne n'a revendiqué la responsabilité de l'attaque, mais de nombreux doigts ont été pointés vers les séparatistes armés.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.



7) Destruction de l'hôpital du district de Mamfe

Localisation : Arrondissement de Mamfé, Département du du Manyu, Région de Sud-ouest

Selon des sources crédibles, un groupe d'hommes armés a pris d'assaut l'hôpital du district de Mamfe, dans le Département de Manyu, dans la nuit du 8 juin 2022. Il a incendié de nombreux bâtiments appartenant à l'établissement de santé. Les patients, qui se trouvaient dans l'hôpital au moment de l'incident, ont été forcés de sortir avant de mettre le feu à la structure et aucune perte humaine n'a été enregistrée. Aucun groupe séparatiste n'a cependant revendiqué la responsabilité de l'attaque.

Dans un communiqué de presse réf:DCOMIT/079/22-1 signé le mardi 9 juin 2022 par MARTIN MUNGWA PhD, Secrétaire à la communication et à l'informatique du gouvernement intérimaire de la République fédérale d'Ambazonie, la responsabilité de l'incendie criminel a été attribuée aux Forces de Défense et de Sécurité. Pendant ce temps, dans un autre communiqué de presse numéro 22/124/CPMINSANTE daté du 9 juin 2022 et signé par le Ministre de la Santé Publique Dr MANAOUA MALACHIE, il condamne l'attaque et attribue la responsabilité aux groupes armés séparatistes.

Le cas de la destruction de ces habitations est considéré comme une atteinte au droit à un logement.





III. ATTEINTES AUX DROITS A LA LIBERTE ET A LA SECURITE DE LA PERSONNE

L'Etat camerounais a reconnu plusieurs instruments juridiques qui protègent les droits à la liberté et à la sécurité de la personne. Selon l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques le Pacte international relatif aux droits civils et politiques le 27 Juin 1984 : « **1. Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévue par la loi. 2. Tout individu arrêté sera informé, au moment de son arrestation, des raisons de cette arrestation et recevra notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée contre lui. 3. Tout individu arrêté ou détenu du chef d'une infraction pénale sera traduit dans le plus court délai devant un juge ou une autre autorité habilitée par la loi à exercer des fonctions judiciaires, et devra être jugé dans un délai raisonnable ou libéré. La détention de personnes qui attendent de passer en jugement ne doit pas être de règle, mais la mise en liberté peut être subordonnée à des garanties assurant la comparution de l'intéressé à l'audience, à tous les autres actes de la procédure et, le cas échéant, pour l'exécution du jugement** ».

Le droit à la liberté et à la sécurité est également garanti au niveau national par la Constitution camerounaise et le Code de procédure pénale. Selon l'extrait du Préambule de la Constitution du 18 Janvier 1996 : « **Nul ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu que dans les cas et selon les formes déterminées par la loi** ». Et l'article 3 alinéa 1er du Code de procédure pénale de 2005 stipule que : « **La violation d'une règle de procédure pénale est sanctionnée par la nullité absolue lorsqu'elle : a) Préjudicie aux droits de la défense définis par les dispositions légales en vigueur** ».

Les faits suivants peuvent être considérés en l'état comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

Les différentes atteintes peuvent provenir soit des Eléments des Forces de Défense et de Sécurité (A) ou des groupes séparatistes (B).

A) ARRESTATION ILLEGALE ET DETENTION ARBITRAIRE PAR LES FORCES DE DEFENSE ET SECURITE

1) Arrestation arbitraire d'un père révérend à Buea

Localisation : Arrondissement de Mamfé, Département du du Manyu, Région de Sud-ouest

Des sources indiquent que des soldats du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) ont pris d'assaut la paroisse Saint Charles Lwanga, une église catholique aux alentours du poste de contrôle Molyco de Buea, dans la région du Sud-Ouest, le 12 janvier 2022. Ils ont brutalisé avant d'arrêter le Révérend BEKONG TOBIAS sans mandat d'arrêt ni indication du motif de l'arrestation. Le révérend père est également le directeur du Saint Paul's College de Bojongo. Aucune raison n'a cependant été donnée pour cette arrestation.

Cependant, certaines sources indiquent que le même prêtre avait déjà été arrêté par les forces de défense et de sécurité, accusé d'héberger des séparatistes.

En outre, une équipe d'environ trois soldats serait arrivée sur les lieux quelques heures plus tard pour tenter d'identifier les personnes qui ont arrêté le prêtre, tout en affirmant ne pas avoir d'indice à cet effet.

Le Révérend Père a été libéré plus tard le même jour vers le soir et emmené à la résidence de l'évêque du diocèse de Buea.

Le cas de l'arrestation de ce Prêtre catholique est considéré comme une arrestation illégale.

2) Arrestation illégale et détention arbitraire d'un Disk Joker à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam et Région du Nord-Ouest

Le 2 mai 2022, AMBE, un DISK JOKER populaire et détaillant d'Orange Cameroun Bamenda, a été arrêté par les éléments de Forces de Défense et de Sécurité. Il a été arrêté quelques heures après l'explosion d'un engin explosif improvisé à Bamenda par des séparatistes armés autour de City Chemist. Les éléments de Forces de Défense et de Sécurité l'ont accusé d'être responsable de l'explosion après qu'un émetteur F.M. ait été trouvé en sa possession. Il a expliqué que l'émetteur est utilisé pour ses microphones sans fil. Il a été libéré le vendredi 6 mai 2022.

Le cas de détention de ce civil est considéré comme une détention arbitraire.

B) ENLÈVEMENT DE CIVILS SANS ARMES PAR DES SÉPARATISTES ARMÉS

1) Enlèvement d'un juge à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam et Région du Nord-Ouest

Selon certaines sources, le 11 janvier 2022, des séparatistes armés ont enlevé une juge à Bamenda. La dame dont le nom est Justice Laura KOFELE a été emmenée de force de sa résidence sous la menace d'une arme à feu vers une destination inconnue. Son voisin (Pa German Trench) a vu l'invasion de sa résidence par des hommes armés en civil. Il a été abattu après avoir essayé d'essayer de donner l'alarme pour sauver cette magistrat. Elle a été libérée quelques jours plus tard par ses ravisseurs, selon une source familiale.

Le cas de l'enlèvement de cette juge est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

2) Enlèvement d'environ 8 travailleurs de la Coopération au Développement du Cameroun (CDC)

Localisation : Arrondissement de Tiko, Département de Fako et Région du Sud-Ouest

Le 12 janvier 2022, des séparatistes armés ont enlevé environ 8 travailleurs de la Coopération au Développement du Cameroun à Tiko. Ils auraient été enlevés sur leur lieu de travail pour une destination inconnue. Aucune raison n'a été donnée à cet effet. Néanmoins, il convient de noter que les travailleurs de la coopération avaient été systématiquement ciblés par les séparatistes armés depuis l'escalade du conflit. Ils ont été libérés le 23 janvier 2022.

Le cas de l'enlèvement des employés de la Coopération au Développement du Cameroun (CDC) est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.



3) Enlèvement d'un avocat par des séparatistes armés à Bamenda, région du Nord-Ouest

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam et Région du Nord-Ouest

Selon des sources familiales, les hommes armés sont entrés dans la maison de Barrister Akum Michael le 15 janvier 2022 très tôt le matin et l'ont emmené de force sous la menace d'une arme vers une destination inconnue. Ces hommes armés, qui parlent le Pidgin English, étaient à moto. Aucune trahison n'a été donnée pour l'enlèvement. Néanmoins, il fut libéré plus tard le même jour, tard dans la nuit, c'est-à-dire le 15 janvier 2022.

Le cas de l'enlèvement de cet avocat est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

4) Enlèvement de 5 enseignants dans le village de Weh

Localisation : Arrondissement de Fungom, Département de Menchum, Région du Nord-Ouest

Le 19 janvier 2022, cinq enseignants, dont quatre hommes et une femme, ont été enlevés à la Government Bilingual High School (GBHS) de Weh, dans le Département de Menchum de la région du Nord-Ouest, et emmenés vers une destination inconnue. Les enseignants ont été accusés de gérer une école publique dans la région et d'aller enseigner malgré l'interdiction faite à toutes les écoles publiques de fonctionner dans les régions anglophones. La femme a été libérée le même jour parce qu'elle allaitait un enfant. Les hommes ont passé quelques jours en captivité avant d'être libérés.

Le cas de l'enlèvement de ces enseignants est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

5) Enlèvement de 3 civils à Nseh

Localisation : Arrondissement Nkum, Département de Bui, Région du Nord-Ouest

Le Samedi 13 mars 2022, des séparatistes armés ont enlevé SHUFAI TAWANG, un notable, et d'autres personnes à leur résidence respective dans le village de Nseh, dans la division de Bui. Des sources proches nous ont indiqués que les hommes armés sont venus enlever le Fon de Nseh et les Notables ont offert d'être enlevés à la place du Fon en disant qu'il était sacrilège de faire une telle chose au Fon. Ils accusent le Fon de refuser de collaborer avec eux.

Ils ont été libérés le 30 mars 2022. Certaines sources affirment qu'ils ont été libérés après que le Fon se soit présenté à eux ; tandis que d'autres sources du village disent que c'est à cause d'une protestation planifiée par les villageois contre l'enlèvement des Notables et certaines de leurs atrocités dans la localité qui ont forcé les séparatistes à les libérer.

Le cas de l'enlèvement de ces civils est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

6) Kidnapping de 3 civils sans bras pour une rançon à Wahsi

Localisation : Arrondissement de Jakiri, Département de Bui, Région du Nord-Ouest

Cela s'est passé le 29 mars 2022, trois hommes avaient quitté Foubam et se rendaient à Baba 1 dans la Commune de Babessi. Ils furent arrêtés dans leur véhicule et emmenés vers une destination inconnue par des séparatistes armés. On leur a demandé de payer une rançon de 500 000 fcfa, sinon ils seront exécutés. Après avoir plaidé auprès des hommes armés, ils ont accepté de prendre une somme de 210.000 fcfa que leur famille a récoltée. L'argent leur a été envoyé sur le compte MTN Mobile Money d'un des captifs qui l'a ensuite transféré et le numéro a été effacé avant leur libération le 28 mars 2022.

Le cas de l'enlèvement de ces civils est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

7) Enlèvement et torture d'un groupe de civils dans la division Oku Bui de la région du Nord-Ouest

Localisation : Arrondissement d'Oku, Département de Bui, Région du Nord-Ouest

Le 6 avril 2022, des séparatistes armés ont enlevé et torturé un groupe de civils à Oku, dans le Département de Bui. Les civils étaient accusés de diriger une marche de protestation dans la région contre les atrocités perpétrées par les combattants séparatistes sur les villageois. Sur une vidéo circulant à cet effet sur les médias sociaux, on voit les hommes et les femmes enlevés être gravement torturés par les séparatistes armés. Les civils auraient été ramassés à leurs domiciles respectifs par les hommes armés après un protectorat dans le village.

Le cas de l'enlèvement de ces civils est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.



8) Kidnapping de 2 femmes contre rançon

Localisation : Arrondissement de Babessi, Département du Ngo-Ketunjia, Région du Nord-Ouest

Des sources fiables ont confirmé que des séparatistes armés à Baba 1, ont enlevé deux femmes âgées et les ont emmenées dans leur camp dans le village contre des rançons le 22 avril 2022. La première femme a été enlevée de force de sa maison, tandis que l'autre a été enlevée de la concession de son frère qui est décédé et son cortège a quitté Kumba la même nuit pour être enterré dans le village.

Lors de leur enlèvement, une somme de 100 000 frs chacun a été exigée et leurs familles n'ont pas été en mesure de réunir la somme d'argent. Le lendemain 23 avril 2022 lorsque la famille est allée avec les 100 000 frs chacun pour négocier leur libération, les séparatistes armés ont dit qu'il était déjà tard et que l'argent ne serait envoyé qu'aux chefs séparatistes à l'étranger. Il convient de noter que les femmes ont été enlevées au motif que leurs enfants à l'étranger ne contribuent pas à la lutte. Elles ont été libérées dans la soirée du 23 avril 2022 après que leurs fils aux Etats-Unis d'Amérique et un autre en Belgique aient payé une rançon de 500.000 FRS chacun.

Le cas de l'enlèvement de ces civils est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

9) Enlèvement d'un avocat par des hommes armés non identifiés à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam et Région du Nord-Ouest

Le dimanche 1er mai 2022, des hommes armés non identifiés, ont enlevé un avocat à Bamenda pour une destination inconnue. Il aurait été enlevé à l'entrée de sa résidence à Mile 4 Nkwen, Département de la Mezam. Les hommes armés, venus à moto, ont abandonné certaines de leurs motos à son domicile et l'ont emmené avec son véhicule. La raison de son enlèvement reste inconnue. Il a été libéré le 3 mai 2022.

Le cas de l'enlèvement de cet avocat est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

10) Enlèvement d'une Sénatrice à Foncha Street, Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam et Région du Nord-Ouest

Le 30 mai 2022, des hommes armés présumés séparatistes ont enlevé la Sénatrice REGINA MUNDI à Foncha Street à Bamenda avec son chauffeur et les ont emmenés vers une destination inconnue. Les séparatistes armés avaient accusé la Sénatrice de collaborer avec le régime de Yaoundé pour commettre un génocide dans les régions anglophones et de refuser de céder à la demande de démissionner du Sénat camerounais.



Dans une vidéo circulant sur les médias sociaux à cet effet, un Chef de groupe séparatiste, Capo Daniel, a déclaré qu'ils exigeaient la libération de tous les dirigeants ambazoniens arrêtés au Nigeria et rapatriés au Cameroun avant que le Sénateur ne soit libéré. Il convient de noter que cette sénatrice appartient au parti politique au pouvoir, le Cameroon People Democratic Movement (CPDM). Dans une autre vidéo circulant sur les médias sociaux, la sénatrice enlevée a été vue en train de lire une note écrite sous la contrainte. Dans ladite vidéo, elle déclarait être une Ambazonienne de naissance et disait qu'elle démissionnait du Sénat camerounais pour rejoindre la lutte pour la libération du Southern Cameroon ou Ambazonia. Quelques jours plus tard, le groupe séparatiste qui détient la sénatrice en captivité a réitéré que si les leaders séparatistes ne sont pas libérés avant le 20 mai 2022, la femme de plus de 80 ans sera exécutée.

La sénatrice a été libérée le 30 mai 2022, par des soldats, après avoir passé 30 jours en captivité. Dans un communiqué de presse signé à cet effet par le Porte-parole de l'Armée camerounaise, le Capitaine Atonfact Cyrille Nguemo, en date du 30 mai 2022, reconnaissait la libération de la sénatrice et de nombreux autres prisonniers lors d'une opération menée par les soldats pendant deux jours dans le village d'Ashong, dans le Département de Batibo Momo, dans la région du Nord-Ouest. Le Porte-parole a ajouté que l'opération, qui s'est déroulée du 29 au 30 mai 2022, a permis de tuer des séparatistes armés et d'en capturer d'autres.

Cependant, le Communiqué de presse du Ministère de la Défense n'a jamais fait mention de l'endroit où se trouve le chauffeur de la sénatrice Mundi qui a été enlevé avec elle, ni de l'identité des autres personnes sauvées de la captivité des séparatistes.

Par ailleurs, les dirigeants du groupe séparatiste, qui aurait enlevé la sénatrice, ont déclaré avoir été trahis par des espions (blacklegs) dans le village qui ont révélé leur cachette aux soldats. Ils ont affirmé qu'aucun de leurs soldats n'avait été blessé au cours de l'opération, comme le prétend le communiqué de presse du Ministère de la Défense. Ils ont ajouté que la sénatrice a perdu connaissance alors qu'elle était emmenée vers une destination plus sûre à l'arrivée de l'armée et qu'ils l'ont abandonnée le long du chemin où l'armée est venue la chercher.

Le cas de l'enlèvement de cette sénatrice est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

11) Enlèvement d'un Imam et de son frère à Baba 1, sous-division de Babessi dans la région du Nord-Ouest par des séparatistes armés

Localisation : Arrondissement de Babessi, Département de département du Ngo-Ketunjia, Région du Nord-Ouest

L'imam principal de la mosquée Baba 1, connu sous le nom de Mallam MUSA, aurait été enlevé par des séparatistes armés avec son frère, un enseignant et catéchiste à la retraite, le mardi 17 mai 2022.

Les séparatistes armés avaient accusé l'Imam d'avoir conspiré pour le meurtre de certains de leurs guerriers et le crime de son frère était qu'il avait une fille qui est fonctionnaire et une autre qui vit à l'étranger. Ils ont exigé une rançon de 1 000 000 fcfa avant de le libérer. Après le paiement de la somme de 500.000 frs par sa fille à l'étranger aux chefs séparatistes comme demandé par le combattant, ils ont tous deux été libérés le 20 mai 2022. Les séparatistes armés ont déclaré qu'ils avaient jugé l'imam non coupable des crimes qui lui étaient reprochés.

Le cas de l'enlèvement de ces civils est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

12) Enlèvement de deux femmes dans le Département de Boyo

Localisation : Arrondissement de..... Département de département de Boyo, Région du Nord-Ouest

Le 22 mai 2022, deux femmes qui avaient participé au match du 20 mai aux côtés de représentants du gouvernement auraient été enlevées par des séparatistes armés à leurs domiciles respectifs à Boyo. Il convient de noter que sur certaines photos circulant sur les médias sociaux, ces femmes ont été vues en présence de certains responsables de l'Administration et de la Défense, le visage masqué. Elles ont ensuite été identifiées et enlevées. Elles ont été libérées quelques jours plus tard. Toutes les tentatives pour obtenir leurs noms sont restées vaines.

Le cas de l'enlèvement de ces civils est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

13) Enlèvement d'un avocat à Bamenda

Localisation : Arrondissement de Bamenda, Département de Mezam et Région du Nord-Ouest

Le 29 mai 2022, des séparatistes armés ont enlevé l'avocat YENSHI VALENTINE et l'ont emmené vers une destination inconnue. La raison de son enlèvement n'est pas claire. Au moment de la rédaction de ce rapport, il n'y a aucune nouvelle le concernant.

Le cas de l'enlèvement de cet avocat est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

14) Enlèvement d'un Fon dans la division de Menchum

Localisation : Arrondissement de Wum, Département du Menchum, Région du Nord-Ouest

Le Fon du village de Waazoh dans la Communauté d'Aghem, Département de Menchum dans la région du Nord-Ouest, Sa Majesté FON NCHIA JOSEPH NDOH, a été enlevé dans son Palais le 16 mai 2022 par des séparatistes armés et emmené vers une destination inconnue. Selon nos sources, Les hommes armés sont arrivés sur des motos, portant des vêtements civils et parlant le pidgin anglais. Le Fon fut libéré le 12 juin 2022 par ses ravisseurs.

Le cas de l'enlèvement de ces civils est considéré comme une atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au regard de tout ce qui précède, il est fort de constater que la crise anglophone est devenue une crise sécuritaire majeure au Cameroun depuis un temps car, les groupes armés séparatistes bénéficient des dotations d'armement par des réseaux obscurs. Ils étendent désormais de plus en plus les attaques, leur contrôle du territoire au-delà des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les exactions commises de part et d'autres créent contribuent à augmenter des frustrations et un sentiment de haine ethnique des populations issues de ces régions-là. De plus, l'économie nationale s'effondre avec une forte montée des prix de denrées alimentaires.

Les initiatives locales ou Internationales en faveur du dialogue et la paix ont à ce jour trouvé peu d'écho parmi les belligérants. L'espoir pour le retour à l'accalmie et à la paix devient de plus en plus un Cheval de Troie ou une chimère.

La société civile a déjà proposé un certain nombre de recommandations à l'Etat camerounais notamment le dialogue inclusif, l'état de droit, le fédéralisme, le retour à la démocratie et l'amélioration de la qualité de la gouvernance pour mettre un terme à la crise anglophone.

Enfin, Solutions Cameroun et ses partenaires (Mandela Center International, Conscience Africaine, Nouveaux Droits de l'Homme) continuent d'exiger que le Cameroun reconnaisse le statut légale de la crise qui sévit dans les régions anglophones et qui n'est autre chose qu'un CANI (Conflit Armé Non International) auquel doit s'appliquer le droit international humanitaire.



Présentation de **CONSCIENCE AFRICAINE -Cameroun**

Promouvoir la Démocratie, le Développement et la Paix en Afrique

Historique:

Le projet dénommée "Conscience Africaine" a été initié à New-York (Etats-Unis d'Amérique) en Aout 1994 par les jeunes leaders de 21 pays africains participant au programme «Young African leader project » lancé par le président Bill Clinton.

L'Association :

"Conscience Africaine-Ca", reconnue par les autorités Camerounaises le 11 septembre 1996 sous le numéro 471/RDDA/C19/BAPP, est une Organisation Internationale Non Gouvernementale africaine apolitique et sans but lucratif Son siège est au Cameroun.

Finalité :

Promouvoir une société de paix, de justice, de démocratie et de développement fondée sur les valeurs fondamentale telles que le respect des droits de l'Homme, la solidarité, et la libre entreprise et une répartition équitable des richesses.

Objectifs généraux :

CONSCIENCE AFRICAINE qui entend respecter les valeurs culturelles et sociales africaines a pour objectifs:

- Participer à la construction d'une société encore plus prospère en Afrique ;
- Promouvoir les valeurs culturelles africaines ;
- D'œuvrer pour le développement en Afrique et la Paix entre les peuples;
- Apporter un appui aux états et aux peuples pour bonne évolution des processus démocratiques en Afrique ;
- Œuvrer pour la souveraineté alimentaire et la sécurité humaine en Afrique;
- Mobiliser l'expertise africaine pour Proposer des solutions pour la préservation de la paix et des moyens de résolution pacifique des conflits en Afrique;
- Construire des Chaines de Solidarité plurielles pour réduire l'extrême pauvreté de certaines populations africaines.

Mode d'Action :

Etude - Conseils-Assistance-Formation-Information -plaidoyer- Action.

Structures de "CONSCIENCE AFRICAINE CA"

Le congrès

- Le Conseil d'Administration
- Le secrétariat général.

"Conscience Africaine" travaille aussi avec des structures spécialisées comme xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx "Conscience Africaine CA" est administrée par un exécutif élu pour 5 ans.:

- 1 Secrétaire Général et son Adjoint ;
- 1 Secrétaire aux finances et son Adjoint ;
- 1 Secrétaire à la communication et son Adjoint ;
- Des Conseillers ;
- Des chargés de mission.

Financement :

Les activités de "Conscience Africaine" sont financées par :

- Les cotisations et autres frais d'adhésions ;
- Les revenus des activités diverses ;
- Les contributions du "GIC" Conscience Africaine à travers l'appui aux projets divers.

Main Tendue

La réussite de nos nobles objectifs dépend de l'appui de tous. Contactez-nous dès aujourd'hui.

"Conscience Africaine"- Cameroun
Secrétariat Général

B.P. 4063 Yaoundé

Tél/Fax. (237) 676477383

Email:conscienceafricaine16@gmail.com



DÉVELOPPEMENT LOCAL – SANTÉ - EDUCATION - DROITS DE L'HOMME - PAIX

Présentation de **Solutions Cameroun**

CRÉATION

SOLUTIONS CAMEROUN est une association à caractère apolitique et à but non lucratif créée au Cameroun en 2002 par les citoyens camerounais résidents et ceux de la diaspora, conformément à la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant Libertés d'Association.

MISSION

Rechercher et proposer des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les populations camerounaises dans les domaines Social, Economique Culturel et Politique.

OBJECTIFS

Objectif général :

Identifier, rechercher, préparer et aider à la mise en œuvre des solutions aux problèmes socio-économiques et politiques qui se posent aux populations camerounaises et à leur environnement. Il s'agit, entre autres, de promouvoir la démocratie et les Droits économiques, sociaux et politiques de l'Homme de manière générale.

Objectifs spécifiques:

- ▶ Rechercher, préparer et aider à la mise en œuvre des solutions aux problèmes socio-économiques et politiques qui se posent aux populations camerounaises et à leur environnement ;
- ▶ Promouvoir le développement, la démocratie, la bonne gouvernance et le bien-être général des populations ;
- ▶ Lutter contre les pandémies qui minent notre santé que constituent le VIH/SIDA, le paludisme, etc.
- ▶ Promouvoir et défendre les droits de l'homme
- ▶ Lutter contre la corruption

Siège : Bafoussam, Immeuble solutions Cameroun,
(Immeuble Wafo Pierre)

Route gendarmerie de Diandam, derrière Afrique Construction

BP : 175 Bandjoun / **Tél. :** 243 69 01 60 /651 60 34 81

Email : solutionscameroun@yahoo.fr